



Groupe Brivadois en Commun

Nom de l'action / Domaine de compétence et de vie

« Ma santé est dans l'air » / Prévention santé, information et sensibilisation grâce à un affichage visible.

Constats, Objectifs généraux et description de l'action

Des nouveautés à compter du 1er janvier 2021

La qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique avec 48 000 décès prématurés par an causés par la pollution de l'air selon l'Agence nationale de santé publique. Elle est le premier sujet de préoccupation environnementale des Français. Pour répondre à cet enjeu, le ministère de la Transition écologique met en œuvre un dispositif de surveillance, qui s'appuie sur les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Chaque AASQA calcule et publie chaque jour un indice de qualité de l'air : l'indice ATMO.

À partir du 1er janvier 2021, cet indice évolue, l'indice ATMO français s'harmonise avec les seuils de l'indice de l'Agence européenne pour l'environnement.

- Installation d'un « pollumètre » et stations de surveillance
- S'inscrire dans une démarche de qualité de l'air.
- Disposer d'indicateurs qui permettront de mesurer l'impact d'autres mesures ;
- Par la suite répondre aux appels à projet de qualité air.

Plus-value pour la population

Information en temps réel de la qualité de l'air et faire entrer les habitants dans une démarche de prise de conscience sur les enjeux environnementaux.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Achat Pollumètre	10 000	Association de surveillance de la qualité de l'air	
Pose appareil	5 000	Etat	
		autofinancement	
TOTAL		TOTAL	

Coût CCBSA : 15 000 €

Echéance et calendrier

Mise en place : 2022